

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 6 novembre 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX NOVEMBRE** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 10  
Nombre de représentés : 4  
Nombre d'absents : 2

**Secrétaire de séance** : Mme Laetitia LEBRETON

**OBJET**

**AFFAIRE N°2023\_119\_BC\_6**  
*Soutien du Département à la lutte contre l'errance animale - Approbation du plan de financement relatif aux investissements pour la lutte contre l'errance animale sur la période 2021-2023*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Mélissa COUSIN - Mme Vanessa MIRANVILLE

Nombre de votants : 14

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Irchad OMARJEE

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
31 octobre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le  
13/11/2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023**

**AFFAIRE N°2023 119 BC 6 : SOUTIEN DU DÉPARTEMENT À LA LUTTE CONTRE L'ERRANCE ANIMALE - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF AUX INVESTISSEMENTS POUR LA LUTTE CONTRE L'ERRANCE ANIMALE SUR LA PÉRIODE 2021-2023**

Le Président de séance expose :

Dans le cadre de son programme de lutte contre l'errance animale, le Département a mis en place un cadre d'intervention en mars 2021 permettant de soutenir les intercommunalités dans leurs investissements poursuivant les objectifs suivants pour la période 2021-2023 :

- Protéger les élevages ;
- Protéger la biodiversité (en particulier les oiseaux endémiques) ;
- Améliorer le cadre de vie et l'attractivité touristique du territoire.

Les dépenses éligibles concernent des travaux de construction, de réhabilitation, d'agrandissement d'équipement type fourrière/refuge ainsi que l'achat de matériels ou de véhicules. Les dépenses peuvent être financées à hauteur de 80% du coût TTC avec un plafond de 160 000€ par intercommunalité.

Au titre de sa compétence de lutte contre la divagation des chiens et chats et de gestion du service public de fourrière animale, des investissements ont déjà été réalisés par la communauté d'agglomération sur le Territoire de l'Ouest sur la période 2021-2023 concernant la réalisation du centre animalier à l'Éperon (création d'une nouvelle fourrière et d'un refuge). D'autres acquisitions sont prévues d'ici la fin de l'année 2023, à savoir, des lecteurs de puces pour les polices municipales en vue de mieux réprimer le défaut d'identification et la divagation, ainsi que des cages pièges de chiens à destination des structures d'élevages d'animaux en proie à des attaques de chiens (sous réserve du délai d'approvisionnement).

Le détail de ces dépenses est en annexe. Elles représentent un montant total de 242 571,44 € TTC. Aussi, il est proposé de solliciter le Département selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant en TTC	Taux de participation
Dépenses totales	242 571,44 €	
<b>Département – Soutien à la lutte contre l'errance animale</b>	<b>194 057,15 €</b>	<b>80%</b>
	<b>160 000.00 €</b>	<b>Plafond dépenses éligibles</b>
Contribution du TCO	82 571,44 €	

Le projet de convention de financement est en annexe.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 31/10/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 13/10/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER le plan de financement relatif aux investissements menés par la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest sur la période 2021-2023 dans le cadre du soutien du Département à la lutte contre l'errance animale ;**
- **AUTORISER le Président à signer la convention de financement et tous les actes relatifs à cette affaire ;**
- **DIRE que les recettes seront prévues aux chapitres et nature du budget 2023 de la communauté d'agglomération.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président

**Annexe 1 : détail des dépenses**

<b>Nature de la dépense</b>	<b>Montant (€ TTC)</b>	<b>Observations</b>
Etude de faisabilité / mission géotechnique	4 258,63	Factures payées via le mandataire de l'opération sur appel de fond
Etude de conception phase esquisse et APS	64 202,22	
Indemnisation de concours de Maîtrise d'œuvre	46 817,46	
Publication et insertion presse	20 308,04	
Rémunération du mandataire	41 482,21	
Etude de programmation	31 220,88	
s/total Réalisation du centre animalier	208 289,44	
Acquisition de 30 cages pièges	27 522	
Acquisition de 20 lecteurs de puces	6 760	
<b>Total</b>	<b>242 571.44</b>	